

Demande d'examen au cas par cas n°KKP5336, compléments du 21/08/2024.

1. Fourniture d'une étude géotechnique AVP n° n°RGR2.N.303-003.

2. Informations et engagements :
 - des études complémentaires sont en cours de lancement pour le second passage inférieur en sortie de la passerelle puisque cet ouvrage n'a été intégré au projet que début juillet suite aux études d'avant-projet ;
 - le SMMAG fait appel à la Foncière Environnementale de l'Isère afin de mutualiser les mesures compensatoires de différents projets sur un même territoire. Les zones de compensation n'ont pas encore été définies par la FEI pour le projet de liaison inter-rives ;
 - les études sont en cours sur l'emprise temporaire de la plateforme concernant la définition humide ou non de la zone. Le SMMAG ne dispose pas encore des conclusions ;
 - le SMMAG fait appel à la Foncière Environnementale de l'Isère concernant les modalités de restauration des zones humides impactées temporairement. Ces mesures n'ont pas encore été définies. Le travail est en cours au niveau de la FEI ;
 - concernant les mesures « amphibiens » dans le cadre du porté à connaissance, le SMMAG s'engage à respecter les mesures prescrites par le DDT et la DREAL ;
 - la mise en compatibilité du PLU de Saint-Ismier concerne en effet l'incompatibilité avec la réalisation de travaux en zone humide au PLU.